



INFORMATIONS UTILES

I - EXPLICATION DES ABBREVIATIONS ET/OU APPELATIONS INSCRITES SUR VOTRE FACTURE

- Puissance souscrite :** C'est la puissance souscrite lors de l'abonnement. Elle est exprimée en KVA.
- Type Client :** Il correspond à la nature de la souscription du client ; il prend les valeurs :
1 pour les Privés, 2 pour les Administrations, 3 pour les EPIC, 4 pour les EPA et 5 pour les Communes et Collectivités.
- Type Equipement :** Il codifie les principaux équipements électriques déclarés lors de l'abonnement
- Type Branchement :** Il codifie la nature du raccordement au réseau public de distribution (1 = monophasé et 3 = triphasé).
- Code Usage :** C'est l'usage déclaré lors de l'abonnement. Il prend des valeurs suivantes : 1 Domestique, 2 Professionnel, 3 Eclairage Public
- Code Tarif :** Le code Tarif représente le tarif affecté lors de l'abonnement, les codes sont les suivants 01 Domestique modéré, 02 Domestique Général, 03 Général Professionnel, 04 Eclairage Public, 05 Conventionnel ex-EECI, 06 conventionnel CIE, 07 Autre conventionnel, 11 Conventionnel ANARE, 12 Conventionnel SOGEPE, 13 Conventionnel SOPIE, 17 Domestique général 5 A.
- Réglage du Disjoncteur :** Il correspond à la valeur du réglage de votre disjoncteur.
- Consommation :** Cette zone correspond à la quantité d'énergie totale consommée entre les dates du début et de fin de période de consommation, la valeur est obtenue par la différence entre « le nouvel index » et « l'ancien index » lus sur le compteur multipliée par le coefficient de lecture du compteur. Elle est exprimée en kWh.
- Tranche :** C'est le fractionnement des consommations d'un client en facturation, pour les tarifs à tranches multiples :
1 - Correspond à la première tranche
2 - Correspond à la deuxième tranche
- C.C. Client :** C'est le numéro du compte contribuable du client.

Tarifs	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} Tranche
01	80 kWh	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
02 et 03	La valeur maximale vaut 180 x PS par bimestre	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
04, 05, 06, 07, 11, 12, 13, 17	Toute la consommation est facturée au tarif de la tranche unique	

Prime fixe : Le montant de la prime fixe est proportionnel à la Puissance Souscrite et à la durée de consommation pour les tarifs 02, 03 et seulement à la durée de consommation pour le tarif 01.

Contribution Electrification Rurale : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée majorée de 100 F

Taxe communautaire : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée.

II - OÙ VOUS ADRESSER

A ABIDJAN : si la zone Exploitation contient le code suivant :

SECTEUR	TELEPHONE	ADRESSEZ-VOUS	CODE
ABOBO CENTRE	21.23.65.80	Entre le marché et le rond-point de la voie express	221
ABOBO NORD	22.01.71.01	Près de l'escadron de la Gendarmerie	222
PLATEAU DOKUI	21.01.69.07	Quartier Dokui, route du zoo près de la SODECI	223
LOCODJRO	23.45.66.83	Quartier toit rouge, près de la brigade de GENDARMERIE	031
NIANGON	21.23.62.14	Face à la Cité EECI	032
YOPOUGON-ATTIE	21.23.66.80	Face à la Pharmacie Kénéya et près de la station service	033
LOKOA	23.46.10.18	Niangon Nord à droite, terminus Bus	034
ADJAME NORD	21.23.65.66	220 Logements - Liberté	041
ADJAME SUD	21.23.65.28	Boulevard cardé, face au terminus des bus CCIA	042
COCODY	21.23.65.30	Boulevard Latrille, près du château d'eau de la SODECI	043
2 PLATEAUX	21.23.69.44	Aghien, face à la Mosquée	044
DJIBI	21.23.66.75	8 ^{ème} Tranche, près de la CNPS	045
KOUMASSI	21.36.30.83	Près du camp Commando	021
MARCORY	21.23.36.17	Rue Chevalier De Cileu, après le grand carrefour de Marcory	022
PORT-BOUET	21.27.53.00	Vridi, face à l'école primaire EECI	023
TREICHVILLE	21.23.64.22	Boulevard de Marseille, face TECHNIBAT	024

A L'INTERIEUR DU PAYS

DIRECTIONS REGIONALES	VILLES	TELEPHONE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	CODE
EST	Abengourou	35.91.30.93	Près de la BCEAO et voisin de l'inspection	211
NORD	Korhogo	36.86.03.05	Près de la Poste et de l'agence de la SODECI	431
CENTRE SUD	Yamoussoukro	30.64.06.48	Près de la Poste, sur le même alignement	451
CENTRE	Bouake EST	31.33.24.36	Au commerce en face de l'Eglise Universelle	411
CENTRE OUEST	Bouake OUEST	31.63.30.36	Non loin du marché Dougouba	418
OUEST	Daloa	32.78.36.73	Vers le monument aux morts	421
SUD OUEST	Man	33.79.05.05	Derrière la BCEAO, près de l'Agence Orange	441
BASSE COTE (ANYAMA)	Gagnoa	32.77.20.13	En face de la SGBCI et de la Préfecture	231
	Anyama	23.55.93.20	Pas loin de la Mairie d'Anyama	249

III - PLUSIEURS POSSIBILITES DE REGLEMENT VOUS SONT OFFERTES

- 1. REGLEMENT A NOS CAISSES**
Présentez à la caisse de la CIE la facture et son coupon ainsi que votre règlement (chèque ou espèces). Le caissier conservera le coupon et vous rendra la facture accompagnée d'un reçu de paiement. Ce reçu de paiement est la preuve d'un règlement de votre facture ; il est à conserver.
- 2. DOMICILIATION**
Les abonnés ayant un compte bancaire peuvent demander à la CIE de faire prélever automatiquement le montant de leur facture sur le compte. Pour profiter de cette facilité, adressez-vous au SECTEUR ou à l'ARRONDISSEMENT de votre zone.
- 3. BOÎTES A CHEQUES**
Tous les abonnés peuvent éviter les files d'attente en déposant leurs chèques dans les boîtes à chèques ouvertes 24h/24. Vous pouvez payer par chèque quelque soit le montant de votre facture.
NB : Tous les abonnés peuvent payer leur facture dans le SECTEUR de leur choix, avant la date limite de paiement, quelque soit leur lieu d'habitation.
- 4. REGLEMENT CHEZ NOS PARTENAIRES NSIA CI ET ORANGE CI**
Pour utiliser les canaux des partenaires, il faut connaître les neuf (9) premiers chiffres de son identifiant et disposer de son règlement (espèce ou monnaie électronique Orange Money). Suivre les instructions du parcours client spécifique à chaque canal de règlement. Le reçu électronique (sms) délivré est valable pour CIE.

IV - LE CENTRE DE RELATION CLIENT

Pour toute information, réclamation, dépannage appelez le 179 : ouvert 24h/24